

de l'Est du Québec afin de doter la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine de havres de pêche et de points de débarquement adéquats.

L'honorable Jack Davis, comme plusieurs fonctionnaires du ministère, ne connaissait pas tellement les besoins de la province de Québec. C'est pour cette raison que j'ai dit que la bataille fut difficile, et je dois remercier tous les honorables députés de l'Est du Québec et du caucus qui nous ont aidé au cours de ces années afin de faire valoir les droits de tous les Canadiens, qu'ils soient résidents du Québec ou de la Colombie-Britannique.

Monsieur le président, ne sommes nous pas à la Chambre, pour défendre les droits de nos électeurs? Nous avons une responsabilité comme n'importe quel député élu à la Législature de l'Ontario ou à l'Assemblée nationale du Québec ou à la Législature du Nouveau-Brunswick. Tous les députés qui ont obtenu une responsabilité et un mandat de leurs électeurs doivent défendre les intérêts de ces derniers aussi bien à Ottawa qu'à Québec et c'est cela que nous, les députés de la province de Québec, faisons ici depuis plusieurs années avec la bonne collaboration des ministres que nous avons au Québec et qui nous représentent à Ottawa.

Monsieur le président, le programme d'organisation des centres de pêche qui fut prévu dans l'entente de 1968 s'est avéré un franc succès dans la réalisation de son objectif. Compte tenu du retard de 1968 à 1974 pour faire voter les crédits, donc avec un retard de six ans, les projets demandent des budgets plus élevés, les plans de plusieurs structures ont dû être réduits afin de respecter les budgets, d'autres projets ont été entrepris par étapes et ne sont pas encore terminés. Je donne comme exemple le port de débarquement de Cloridorme. Monsieur le président, mes préoccupations et celles de mes collègues de Québec au comité des pêches et des forêts sont à l'effet que la province de Québec ne recevra pas peut-être sa juste part des crédits budgétaires prévus au cours des prochaines années pour l'amélioration des ports pour petites embarcations. Si les critères de distribution du budget national pour les ports pour petites embarcations sont maintenus, je vois que le Québec recevra à peine 5 ou 6 p. 100 des crédits budgétaires. Ces critères, comme je l'ai dit tout à l'heure, ont été établis vers les années 1973 par l'honorable Jack Davis et présentement, comme les prises au Québec ou la valeur des débarquements est inférieure à celle des autres provinces, le budget ou la partie du budget qui nous est attribué est beaucoup inférieur à nos besoins. Avec de tels critères, monsieur le président, les régions pauvres ou les provinces pauvres resteront toujours pauvres et les provinces dont la valeur des débarquements est plus élevée vont progresser au détriment des autres régions du Canada. Comment est-il possible que notre flotte de pêche en Gaspésie puisse augmenter, que notre flotte de pêche puisse avoir des bateaux, des navires de plus forte dimension pour aller sur les côtes de l'Atlantique lorsque les havres de pêche ou les centres industriels ne sont pas équipés de bons débarcadères?

Monsieur le président, je voudrais ici rappeler à la Chambre une déclaration qu'a faite l'honorable ministre des Pêches et de l'Environnement (M. LeBlanc) le 31 janvier 1978. Qu'il soit dit en passant que l'honorable ministre des Pêches et de l'Environnement, un Acadien comme moi, a pris à cœur le développement des pêches dans l'Est du Québec comme dans

Ports de pêche et de plaisance

le Pacifique, grâce aux bonnes négociations qui furent menées avec divers pays lors de la Conférence sur le droit de la mer à New York, à Caracas, de même qu'à Genève. Je vois mon ami, le député de l'Île-du-Prince-Édouard, nous étions à Genève tous les deux, et même si nous ne siégeons pas du même côté de la Chambre, il n'a eu que des éloges à faire de notre ministre du Nouveau-Brunswick pour la façon dont il a défendu les intérêts du Canada à la Conférence sur le droit de la mer à Genève, et je crois que nous devons le féliciter pour tout le bien qu'il a pu faire dans l'Est du Québec pour protéger et encourager les pêcheurs à garder leur métier, parce que ce n'était pas rose il y a quelques années lorsque le nombre de poissons diminuait et que les usines fonctionnaient quelques mois par année seulement.

Monsieur le président, je remercie le ministre pour tout ce qu'il a fait dans le domaine de la pêche dans l'Est du Canada, tout particulièrement à Québec. Je me réfère à sa déclaration qu'il faisait à la Chambre le 31 janvier dernier, et je cite:

On se rappellera qu'en 1973, le ministère a hérité de plus de 2,000 ports et quais dont un bon nombre avaient été négligés et nécessitaient de grosses réparations. Nous avons donc axé nos programmes sur ces réparations, réservant les travaux d'agrandissements pour les cas urgents. C'est seulement maintenant que nous sommes en mesure de modifier la portée de nos programmes et de passer des simples réparations à l'amélioration, l'agrandissement et la modernisation de nos ports et que nous pouvons offrir de meilleurs services aux pêcheurs sur le plan de l'éclairage, des installations de halage et des aires de travail.

En 1973, nous avons entrepris une série d'études importantes pour évaluer les ports de pêche et de plaisance appartenant au gouvernement fédéral, et pour retrouver une justification à leur développement futur. Ces études se sont terminées en 1975 et c'est sur elles que se fondent nos plans actuellement en exécution, ...

Et plus loin, l'honorable ministre dit ceci, et je cite:

Par exemple, les dépenses ont atteint un maximum au Québec au cours des années 1975-1976 et 1976-1977 à cause du programme spécial mis en valeur du port de pêche du Saint-Laurent, et elles ont maintenant été réduites à des niveaux plus faibles.

C'est sur les mots «plus faibles», monsieur le président, que je voudrais parler au cours des prochaines minutes. La province de Québec possède les plus longues rives au Canada. Nous demandons donc de maintenir pour les prochaines années des crédits qui représentent 15 p. 100 du budget régulier du ministère, afin de permettre à la province de s'équiper plus adéquatement de ports de plaisance et de havres de pêche sur le fleuve Saint-Laurent et sur le golfe Saint-Laurent. En 1974, le Québec a bénéficié de 14 p. 100 du budget national pour les ports pour petites embarcations. Cette distribution est très logique. Toutefois si l'honorable ministre prévoit que les dépenses seront réduites à un niveau plus faible comparativement à 1975, à 1976 et à 1977, nous n'accepterons pas cette réduction. Encore faut-il que ces réductions ne soient pas inférieures à 15 p. 100 comme ce fut le cas pour l'exercice financier de 1974-1975. Nous allons nous opposer afin que notre pourcentage sur le budget soit de l'ordre de 6 p. 100 seulement.

Monsieur le président, tel que je l'ai signalé à maintes reprises, plusieurs structures ont un besoin urgent de travaux, et je pense ici à celles des localités ou municipalités de l'Anse-à-Valleau, de St-Joachim de Tourelles, de Ste-Anne-des-Monts, de Ste-Thérèse-de-Gaspé et de l'Anse-à-Brillant, et le reste. Il faudrait aussi terminer les travaux entrepris aux centres de pêche et ports de débarquement de Cloridorme, de Newport, de Grande-Rivière et de Rivière-aux-Renards. Je demeure très optimiste sur l'avenir de la pêche en Gaspésie,